

BULLETIN TRIMESTRIEL du  
Syndicat National des Enseignements du  
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE  
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE  
Tél : 04 97 11 81 53  
Fax : 04 97 11 81 51  
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission pari-  
taire du 15.9.2011 sous le n°0915S05550  
ISSN : 11529954  
Direction de la publication : JL cinque

Prix au n° 1 € -  
Abonnement annuel 3 €  
Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 1 au NICE-SNES n° 234 de janvier  
2015  
Nice, le 19 février 2015

#### SOMMAIRE

P.1/1 Les élections au conseil d'école de l'ESPE  
P.2/1 La formation  
P.3/2 Mouvement inter-académique  
P.4/3 Mouvement intra-académique  
P.5/4 Vous n'avez toujours pas adhéré au  
SNES-FSU ?  
Annexe 1 : bulletin d'adhésion  
Annexe 2 : fiche syndicale

#### Infos aux stagiaires n°4

## Les élections au conseil d'École de l'ESPE.

Malgré la précipitation dans laquelle la direction de l'ESPE a imposé l'organisation des élections des représentants des stagiaires et des étudiants au Conseil d'École de l'ESPE et malgré le choix peu judicieux du mardi 10 février,

les stagiaires et les étudiants ont très massivement  
apporté leur confiance à la FSU et au SNES-FSU :

**SNES-FSU : 85%** et **3 sièges sur 4**

**Cette légitimité renouvelée permettra à vos élus et représentants de porter vos revendications sur des améliorations rapides des conditions de formation.**

### La formation

Le ministère promettait, lors d'une audience mi-octobre, une concertation en vue de la publication d'un texte de cadrage sur les critères de titularisation.

Fin janvier 2015, aucun texte n'est paru ! Le SNES-FSU, avec les syndicats de la FSU, a envoyé un nouveau courrier à Madame la ministre pour réclamer une formation à la hauteur des enjeux. Il a dénoncé la charge de travail des stagiaires que représente la multiplicité des travaux et évaluations divers. Il a enfin exigé des critères d'évaluation transparents.

En voici quelques extraits :

*« La FSU souhaite attirer votre attention sur la situation des stagiaires déjà titulaires d'un M2, qui sont en formation dite « adaptée ». Ces stagiaires, qui devaient être à la marge au sein des ESPE, constituent en réalité la majorité des nouveaux enseignants en formation. Force est de constater que les ESPE n'ont pas su anticiper les parcours de ces stagiaires, accueillis à moyens constants dans les masters existants et ne disposant pas d'une formation réellement adaptée à leur situation.*

*Aucune ESPE n'a mis en place une formation réellement réfléchi en fonction des parcours antérieurs. Les dysfonctionnements sont trop nombreux, tant au niveau de l'organisation que des contenus de formation et ont provoqué chez tous les stagiaires mécontentements et protestations que nous partageons.*

*Il est indispensable de répondre favorablement à leurs inquiétudes concernant les critères et modalités d'évaluation qui permettront au directeur de l'ESPE, à l'inspecteur et au chef d'établissement de prononcer un avis en vue de leur titularisation.*

*L'évaluation de la formation doit se fonder sur les regards croisés des formateurs de l'ESPE et du terrain.*

*En l'état, la titularisation de ces stagiaires ne peut être conditionnée à la validation d'UE. Nous vous demandons donc de prendre les mesures qui permettent une égalité de traitement entre les stagiaires quant aux modalités de titularisation.*

*En outre, au vu de la charge de travail colossale des stagiaires, il faut limiter à un tiers-temps le stage en responsabilité à la rentrée 2015."*

*Madame la ministre reconnaît des ajustements nécessaires, rappelle que cette réforme s'inscrit dans un processus "d'améliorations continues", et précise que les textes sur la titularisation sont "en cours de finalisation."*

Le SNES-FSU ne peut se satisfaire de cette posture. L'absence d'anticipation, de réactivité et de réelle volonté politique du ministère entraîne une inégalité de traitement des stagiaires quant aux modalités de validation en vue de leur titularisation. Cette situation est inadmissible et le SNES-FSU veillera à ce qu'aucun stagiaire ne soit lésé. Nous devrions rencontrer le Rectorat sur ces sujets dans les semaines à venir et ne manquerons pas de vous tenir informés.

N'hésitez pas à nous contacter ...

## **Mouvement inter-académique : comment connaître votre académie d'affectation ?**

---

Les élus nationaux du SNES-FSU qui siègent de façon majoritaire en FPMN (Formation Paritaire Mixte Nationale) assureront **le suivi des dossiers et la transmission des résultats aux syndiqués** par mail, par courrier et par SMS (si vous avez fourni au SNES-FSU votre numéro de portable) et ce dès la fin des différentes commissions.

**Nos adhérents pourront également connaître les résultats** sur notre site national : [www.snes.edu](http://www.snes.edu) (en utilisant les identifiants syndicaux figurant sur leur carte d'adhérent (numéro à 6 chiffres et code à 4 lettres).

Le calendrier prévisionnel des résultats par discipline est disponible sur notre site [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

Comme à son habitude, le ministère communiquera via un opérateur privé les projets d'affectation aux collègues concernés, avant la tenue des Formations Paritaires Mixtes Nationales qui se réuniront du 4 au 13 mars. Ces informations, non vérifiées et non validées en commission paritaire, peuvent varier par rapport au résultat final, ce qui suscite trop souvent déceptions et incompréhensions... Il faut donc ne pas leur donner de valeur définitive.

Seul le résultat d'affectation promulgué par la commission paritaire et communiqué à titre confidentiel à l'issue de la commission paritaire par le SNES-FSU est officiel.

Pour tous, le SNES-FSU met à disposition une permanence téléphonique au 01.40.63.29.62 ou 64

# Mouvement intra-académique 2015 :

Réunions animées par des commissaires paritaires SNES-FSU

**REUNIONS SPÉCIALES STAGIAIRES : mercredi 18 mars à 14h**

**NICE : lycée du Parc Impérial**

**TOULON : lycée Dumont d'Urville**

## Les autres réunions ouvertes à tous

- ➔ **NICE**, à partir de 14h30 au local du SNES-FSU, les mercredi 18 et 25 mars et mercredi 1er avril.
- ➔ **TOULON**, à partir de 14h30 au local du SNES-FSU, les mercredi 25 mars et 1er avril.
- ➔ **DRAGUIGNAN**, à partir de 17h30 au local de la FSU, le mardi 17 mars.
- ➔ **GRASSE**, à partir de 17h au lycée Amiral de Grasse, le mardi 17 mars.
- ➔ **CANNES**, à partir de 17h au lycée Carnot, le jeudi 26 mars.
- ➔ **FRÉJUS**, à partir de 17h au lycée Camus, le mardi 24 mars.
- ➔ **ANTIBES**, à partir de 17h au lycée Audiberti, jeudi 19 mars.

## Nos permanences

➔ Au local du **SNES** à **TOULON** :

- les mardis de 15h à 18h
- les mercredis de 14h30 à 17h
- les vendredis de 16h30 à 19h

➔ Au local du **SNES** à **NICE** :

- les lundis matins de 9h à 12h30
- les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h



**SAISIE DES VOEUX sur SIAM (via I-Prof)**  
**Du mardi 17 mars 8 h au jeudi 2 avril 8 h.**

Vous trouverez par ailleurs des informations complètes dans nos publications nationales (U.S.) et locales (Nice-Snes), ainsi que des conseils qui s'avèrent chaque année précieux lors des permanences assurées quotidiennement par vos élus au local de la section académique du SNES-FSU à Nice.

→ **Les collègues affectés dans une autre académie**, devront se mettre en relation avec la section académique du SNES-FSU correspondante. Les règles d'affectation du mouvement intra académique diffèrent en effet selon les académies.

Ce mouvement étant bien plus compliqué que le précédent : faire suivre votre dossier par le SNES-FSU, prendre conseil et envisager votre stratégie auprès des commissaires paritaires élus du SNES-FSU, est la méthode la plus efficace pour cette première affectation.

→ **La fiche syndicale mouvement INTRA**, un outil efficace, accompagnée de la copie des justificatifs adressés à l'administration, est à adresser à la section SNES-FSU de l'académie dans laquelle vous serez affecté.

#### → CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU MOUVEMENT INTRA ACADÉMIQUE

Le 17 mars 2015 : ouverture SIAM – INTRA

Le 02 avril à 8h : fermeture SIAM – INTRA

Le 9 avril : date limite de retour des dossiers médicaux et sociaux

Le 9 avril : Retour confirmations des vœux

Du 4 au 9 mai : consultation des vœux et barèmes sur SIAM

Du 18 au 22 mai : Groupe de travail – situations de handicap

Du 18 au 22 mai : Groupe de travail vœux et barèmes intra

Du 9 au 16 juin 2012 : FPMA mouvement intra

Les résultats seraient annoncés à partir du 17 juin.



**Attention, ces dates sont celles de l'académie de Nice, contactez le SNES-FSU de votre académie d'affectation pour prendre connaissance de celles de votre académie d'accueil.**

## **Vous n'avez toujours pas adhéré au SNES-FSU ?**

Choisissez de soutenir une démarche collective de défense de l'École et de ses personnels, d'être représenté, défendu et tenu informé lors des différentes opérations administratives ponctuant votre carrière. Adhérez au SNES-FSU : si ce n'est pas déjà fait, rejoignez-nous en renvoyant le bulletin d'adhésion à notre section académique à Nice.

**Montant de la cotisation** : 116 euros pour les certifiés, 137 euros pour les agrégés. **66% du montant de la cotisation est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.**

### **Pour nous contacter :**

***A Nice : section académique du SNES-FSU, 264 Bd de la Madeleine. Tél : 04 97 11 81 53***

***A Toulon : section départementale du SNES-FSU du Var, 208 rue Emile Ollivier.  
Tél : 04 94 92 36 77 ou 09 60 49 34 36***

**Vous pouvez également nous contacter par mail : [s3nic@snes.edu](mailto:s3nic@snes.edu) et consulter régulièrement notre site : [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu)**